

## Communiqué de presse

### Stationnement payant sur tous les sites de l'Hôpital du Valais dès septembre 2016

**Sion, le 22 juin 2016 – Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le stationnement sera payant au Centre Valaisan de Pneumologie à Montana, à la Clinique Saint-Amé à Saint-Maurice et à l'Hôpital psychiatrique de Malévoz à Monthey. Des horodateurs seront installés durant l'été.**

Dans un souci d'harmonisation avec les autres sites de l'Hôpital du Valais, le stationnement deviendra payant dès septembre 2016 pour le public (patients et visiteurs) et pour les collaborateurs, à Montana (Centre Valaisan de Pneumologie), Saint-Maurice (Clinique Saint-Amé) et Monthey (Hôpital psychiatrique de Malévoz).

#### **Parkings équipés d'horodateurs pour le public**

Le public devra s'acquitter de la taxe aux horodateurs. L'Hôpital du Valais s'inspire des tarifs appliqués par les communes concernées.

#### **Abonnement pour les collaborateurs**

Les collaborateurs de l'institution pourront souscrire à un abonnement selon les tarifs en vigueur au sein de l'Hôpital du Valais.

#### **Harmonisation avec l'ensemble de l'Hôpital du Valais**

Pour mémoire, le stationnement des Hôpitaux de Martigny, Sion, Sierre, Viège et Brigue est déjà payant, dans certains cas depuis plusieurs années. L'introduction d'une taxe de stationnement permettra d'optimiser les possibilités de parcage et de couvrir les frais occasionnés (entretien, jardinage, déneigement, construction, etc.), en conformité avec les règles comptables qui n'autorisent plus un hôpital à financer une telle exploitation par le biais des tarifs de la caisse maladie.

#### **Contact :**

M. Etienne Caloz, Directeur du Centre Hospitalier du Valais Romand,  
T 027 603 42 24